

QUESTION 9/2

Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement



UIT-D

COMMISSION D'ÉTUDES 2 2^e PÉRIODE D'ÉTUDES (1998-2002)

Rapport

Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Union internationale des télécommunications



LES COMMISSIONS D'ÉTUDES DE L'UIT-D

Les Commissions d'études de l'UIT-D ont été créées aux termes de la Résolution 2 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) organisée à Buenos Aires, Argentine, en 1994. Pour la période 1998-2002, la Commission d'études 1 est chargée d'examiner onze Questions dans le domaine des stratégies et politiques de développement des télécommunications. La Commission d'études 2 est, elle, chargée d'étudier sept Questions dans le domaine du développement et de la gestion des services et réseaux de télécommunication. Au cours de cette période, pour permettre de répondre dans les meilleurs délais aux préoccupations des pays en développement, les résultats des études menées à bien au titre de chacune de ces deux Questions sont publiés au fur et à mesure au lieu d'être approuvés par la CMDT.

Pour tout renseignement

Veillez contacter:

Mme Fidélia AKPO
Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)
UIT
Place des Nations
CH-1211 GENÈVE 20
Suisse
Téléphone: +41 22 730 5439
Fax: +41 22 730 5884
E-mail: fidelia.akpo@itu.int

Pour commander les publications de l'UIT

Les commandes ne sont pas acceptées par téléphone. Veuillez les envoyer par télécopie ou par e-mail.

UIT
Service des ventes
Place des Nations
CH-1211 GENÈVE 20
Suisse
Téléphone: +41 22 730 6141 anglais
Téléphone: +41 22 730 6142 français
Téléphone: +41 22 730 6143 espagnol
Fax: +41 22 730 5194
Télex: 421 000 uit ch
Télégramme: ITU GENEVE
E-mail: sales@itu.int

La Librairie électronique de l'UIT: www.itu.int/publications

© UIT 2001

Tous droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

QUESTION 9/2

Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement

UIT-DCOMMISSION D'ÉTUDES 2 2^e PÉRIODE D'ÉTUDES (1998-2002)

Rapport

Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Union internationale des télécommunications



**Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs
de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement
les pays en développement**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	1
Annexe 1 – Partie 1: Questions, Recommandations et Manuels de l'UIT-R présentant un intérêt particulier pour les pays en développement	2
Commission d'études 1 – Gestion du spectre.....	2
Commission d'études 3 – Propagation des ondes radioélectriques.....	4
Commission d'études 4 – Service fixe par satellite.....	6
Commission d'études 6 – Services de radiodiffusion	7
Commission d'études 7 – Services scientifiques.....	9
Commission d'études 8 – Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés.....	10
Commission d'études 9 – Service fixe	12
Annexe 1 – Partie 2: Questions de l'UIT-T présentant un intérêt particulier pour les pays en développement.....	14
Commission d'études 2 – Aspects opérationnels de la fourniture du service, réseaux et qualité de fonctionnement	14
Commission d'études 3 – Principes de tarification et de comptabilité ainsi que questions connexes de politique générale et d'économie des télécommunications	16
Commission d'études 4 – RGT et maintenance des réseaux.....	18
Commission d'études 5 – Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique	20
Commission d'études 6 – Installations extérieures	21
Commission d'études 7 – Réseaux pour données et communications entre systèmes ouverts	22
Commission d'études 9 – Réseaux en câble intégrés à large bande et transmission télévisuelle et sonore	23
Commission d'études 10 – Langages pour les applications de télécommunication.....	24
Commission d'études 11 – Spécifications et protocoles de signalisation	24
Commission d'études 12 – Qualité de transmission de bout en bout des réseaux et terminaux ..	26
Commission d'études 13 – Réseaux multiprotocoles et réseaux utilisant le protocole IP et leur interréseautage.....	26
Commission d'études 15 – Réseaux optiques et autres réseaux de transport.....	28
Commission d'études 16 – Services, systèmes et terminaux multimédias.....	29
Commission d'études spéciale sur les IMT-2000 et systèmes ultérieurs	30
Appendice 1 – Secteur de la normalisation des télécommunications	31
Liste des Suppléments	31

Rapport sur la Question 9/2

Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement**Introduction**

La Question 9/2 telle que l'a adoptée la CMDT-98 appelle à : «**Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement et tenir ceux-ci au courant de manière systématique, par le biais de rapports d'activités annuels, de l'état d'avancement de ces Questions afin de faciliter leur contribution aux travaux y relatifs et de tirer parti de leurs résultats en temps utile**». Afin d'accomplir cette tâche, les lignes directrices générales ci-après ont été adoptées par la Commission d'études pour le choix de telles Questions:

- a) Questions relatives à la maintenance;
- b) Questions relatives à l'acquisition de données de propagation;
- c) Questions relatives à la gestion du spectre;
- d) Questions relatives à la protection des installations et des équipements de télécommunication;
- e) Questions relatives à la tarification et à la comptabilité téléphoniques internationales;
- f) autres Questions pertinentes s'appuyant sur les demandes des membres de la Commission d'études pendant la durée de vie de cette Question.

Se fondant sur ces lignes directrices générales, les participants à la réunion de la Commission d'études 2 (septembre 1999) ont adopté les lignes directrices générales supplémentaires ci-après afin de finaliser la liste des Questions choisies qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement:

- 1) abandonner l'étude de toute Question traitée directement par la Commission d'études 1 ou 2 de l'UIT-D, ou par l'un des Groupes spécialisés du BDT, comme par exemple la Question 11/2 «Analyse des technologies et des systèmes de radiodiffusion numériques, y compris sous l'angle d'analyses coût/bénéfice, de l'évaluation de leurs incidences sur les ressources humaines, de l'interfonctionnement des systèmes numériques avec les systèmes analogiques existants et des méthodes assurant la transition entre techniques analogiques et techniques numériques», la Question 12/2 «Examen des transmissions large bande sur boucles à fil de cuivre existantes, compte tenu de certains aspects des technologies, des systèmes et des applications» et la Résolution 9 de la CMDT-98 «Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre»;
- 2) abandonner l'étude de toute Question qui se traduirait en définitive par l'élaboration d'une ou de plusieurs Recommandations adressées à l'industrie aux fins de fabrication;
- 3) continuer à recueillir les avis de conseillers compétents dans les deux autres Secteurs de l'UIT, en particulier ceux de MM. K. Hugues (qui représente le Bureau des radiocommunications) et P. Rosa (qui représente le Bureau de la normalisation des télécommunications) lors du choix final de ces Questions.

Une liste de Questions présentant un intérêt particulier a été établie et figure dans l'Annexe 1. Cette annexe se compose d'une Partie 1 «Questions de l'UIT-R présentant un intérêt particulier pour les pays en développement» et d'une Partie 2 «Questions de l'UIT-T présentant un intérêt particulier pour les pays en développement». Elle comprend la mission du Secteur, le domaine de compétence de chaque Commission d'études, les Questions pertinentes accompagnées des Recommandations correspondantes, des Manuels et/ou leur équivalent publiés ou en préparation. La liste des suppléments relatifs aux Recommandations de l'UIT-T constitue l'Appendice 1 joint à la Partie 2 de l'Annexe 1.

ANNEXE 1

PARTIE 1

Questions, Recommandations et Manuels de l'UIT-R¹ présentant un intérêt particulier pour les pays en développement**Mission du Secteur**

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d'études.

COMMISSION D'ÉTUDES 1**Gestion du spectre****Domaine de compétence**

Planification, exploitation, ingénierie, partage et contrôle du spectre

1 Définition de principes et de techniques pour une gestion efficace du spectre, de critères et de méthodes de partage, de techniques de contrôle, des émissions, de stratégies à long terme pour l'exploitation du spectre et des méthodes économiques de gestion nationale du spectre ainsi que de mesures propres à faciliter, en collaboration avec les organes concernés de l'UIT, la collecte et la diffusion d'informations concernant les programmes informatiques élaborés pour la mise en œuvre des Recommandations pertinentes.

2 Fourniture d'une assistance aux pays en développement dans ses domaines de compétence, en collaboration avec le Secteur du développement des télécommunications.

3 Etude d'un nombre limité de Questions urgentes précises sur le partage et la compatibilité interservices qui lui sont adressées soit par l'Assemblée des radiocommunications soit, si une Question est soulevée dans l'intervalle séparant deux Assemblées des radiocommunications, par une décision d'une réunion des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études, ou bien encore par le Directeur, après consultation des Présidents des Commissions d'études et des administrations intéressées. L'Assemblée des radiocommunications ou le Directeur, selon le cas, établit un calendrier pour l'exécution des travaux.

4 Elaboration de Recommandations ou d'un Rapport à la Réunion de préparation à la Conférence en réponse aux Questions urgentes relatives au partage et à la compatibilité interservices exigeant un examen particulier. Cette ligne d'action sera suivie si la Question ne peut pas être examinée plus rapidement suivant le mécanisme habituel par les Groupes de travail mixtes, les Groupes d'action mixtes ou les Groupes de Rapporteurs ad hoc, et qui lui sont attribués par l'Assemblée des radiocommunications ou, si la Question est soulevée dans l'intervalle séparant deux Assemblées des radiocommunications, par le Directeur après consultation des Présidents de Commission d'études et des administrations intéressés.

¹ Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site <http://web.itu.ch/brsg/index.html>

1 Questions

Question 205-1/1 – Stratégies à long terme pour l'utilisation du spectre

Question 206/1 – Stratégies de financement de la gestion nationale du spectre

Question 207/1 – Evaluation des avantages découlant de l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques pour la planification du spectre et l'élaboration de stratégies

Question 208/1 – Autres méthodes de gestion nationale du spectre

Question 215/1 – Contrôle de la couverture radioélectrique des réseaux mobiles terrestres pour vérifier la conformité avec un accord de licence

Question 216/1 – Redéploiement du spectre en tant que méthode de gestion nationale du spectre

Question 223/1 – Cette Question intitulée «Directives applicables au cadre réglementaire de gestion nationale du spectre» a été adoptée lors de la réunion, en octobre 2000, de la Commission d'études 1.

2 Recommandations (Série SM)

Aucune Recommandation n'a encore été adoptée pour les quatre premières Questions. Toutefois, une version actualisée du rapport SM.2012-1 intitulé «Aspects économiques de la gestion du spectre» a été approuvée par la Commission d'études 1 en août 1999 pour donner suite aux Questions 206/1, 207/1 et 208/1. Les participants ont accepté de procéder à de plus amples révisions. Ce rapport contribuera dans le futur à l'élaboration de toute Recommandation relative à ces trois Questions.

La Recommandation UIT-R SM.1447 «Contrôle de la couverture radioélectrique des réseaux mobiles terrestres pour vérifier la conformité avec une licence» a été approuvée il y a peu, répondant ainsi à la Question 215/1.

Les Recommandations ci-après ont été proposées par le Président de la Commission d'études 1 du Secteur des radiocommunications du fait de leur intérêt pour les pays en développement:

- Recommandation SM.1131-1: «Facteurs à prendre en compte lors de l'attribution du spectre des fréquences radioélectriques à l'échelle mondiale»
- Recommandation SM.1132-1: «Principes généraux et méthodes d'utilisation en partage des bandes de fréquences entre des services de radiocommunication»

Recommandation SM.1133: «Utilisation du spectre par des services génériques»

Les Recommandations ci-après ont été élaborées dans le but de fournir des directives et une assistance relatives à la gestion nationale et au contrôle du spectre:

- Recommandation SM.1047-1: «Gestion nationale du spectre»
- Recommandation SM.1048: «Directives de conception d'un système de base pour la gestion automatisée du spectre (BASMS)» qui a engendré une collaboration particulière entre le secteur du développement et la Commission d'études 1 pour l'élaboration du système WinBASMS. Le système de base pour la gestion automatisée du spectre de windows (WinBASMS) a été mis au point conformément aux spécifications établies par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT. Il s'agit d'un programme informatique multilingue et multifonction offrant aux responsables de la gestion du spectre une assistance informatique dans les domaines suivants:
 - archivage des licences accordées à tous les services radioélectriques, avec les données techniques et administratives connexes;
 - assignation de fréquence et calcul de brouillage pour les services fixe, mobile et de radiodiffusion ainsi que pour d'autres services analogues;

- coordination des fréquences pour les applications nationales et internationales;
- enregistrement et notification des données relatives aux redevances de licences nationales;
- établissement de licences d'utilisation des fréquences nationales.

La Recommandation SM.1370-1: «Directives de conception pour la réalisation des systèmes évolués de gestion automatisée du spectre» a été révisée lors de la réunion de la Commission d'études 1 en 2000.

Recommandation SM.1392-1: «Cahier des charges principal d'une station de contrôle du spectre pour les pays en développement».

La Recommandation UIT-R SM.1413, de 402 pages intitulée «Dictionnaire de données des radiocommunications (RDD) à des fins de coordination et de notification» a été publiée en 1999, ce qui aidera les administrations dans leur correspondance (papier ou électronique) avec l'UIT-R.

3 Manuels et/ou leur équivalent

3.1 Parution

3.1.1 «Gestion nationale du spectre», 1995

3.1.2 «Stations de contrôle des émissions» (1995 pour la version anglaise; 1996 pour les versions française et espagnole)

3.1.3 «Applications des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique», 1999

3.2 En préparation

3.2.1 Une version actualisée du Manuel sur les «Stations de contrôle des émissions» (publication prévue fin 2001)

3.2.2 Une version mise à jour du Manuel sur la «Gestion nationale du spectre» sera élaborée au cours de la période 2000-2002.

4 Remarques

Il existe une collaboration particulière entre la Commission d'études 2 du Secteur du développement et la Commission d'études 1 de l'UIT-R concernant la mise en œuvre de la Résolution 9 de la CMDT-98 «Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre». Des rapports d'activité sur cette question seront présentés séparément par le Groupe mixte de Rapporteurs sur la Résolution 9. Cette activité devrait également être considérée comme étant une réponse directe à la Question 205-1/1 et, en partie, à la Question 216/1.

COMMISSION D'ÉTUDES 3

Propagation des ondes radioélectriques

Domaine de compétence

Propagation des ondes radioélectriques dans les milieux ionisés et les milieux non ionisés et caractéristiques du bruit radioélectrique, dans le but d'améliorer les systèmes de radiocommunication.

La Commission d'études élabore des Recommandations (dans la série P de l'UIT-R) qui contiennent i) des données relatives aux caractéristiques fondamentales de la propagation dans la troposphère et dans l'ionosphère et qui ont une incidence sur la propagation des ondes radioélectriques, et ii) des méthodes de prévision de la propagation qui peuvent être utilisées par les divers services de radiocommunication.

1 Questions

- Question 201-2/3 – Données radiométéorologiques nécessaires pour la planification des systèmes de communication de Terre et spatiale et les applications à la recherche spatiale
- Question 203-2/3 – Données de propagation et méthodes de prévision pour les services de radiodiffusion, fixe (accès à large bande) et mobile de Terre au-dessus de 30 MHz
- Question 206-3/3 – Données de propagation et méthodes de prévision pour les services fixes par satellite et de radiodiffusion par satellite.

2 Recommandations (série P)

Recommandation P.1144-1: «Guide pour l'application des méthodes de prévision de la propagation de la Commission d'études 3 des radiocommunications». Cette Recommandation recense les méthodes de prévision de la propagation disponibles dans la série P des Recommandations de l'UIT-R, ainsi que les domaines de validité des paramètres correspondants. Elle permet d'identifier rapidement et facilement la Recommandation requise pour chaque application. Cette Recommandation sera mise à jour régulièrement pour rendre en compte des Recommandations les plus récemment révisées et des nouvelles Recommandations.

Recommandations associées à la Question UIT-R 201-2/3:

- Recommandation P.453-7: «Indice de réfraction radioélectrique: formules et données de réfractivité». Cette Recommandation donne les formules de base relatives à la réfractivité de l'atmosphère neutre et des cartes indiquant les variations géographiques et saisonnières de la réfractivité au sol et du gradient de réfractivité.
- Recommandation P.837-2: «Caractéristiques des précipitations pour la modélisation de la propagation». Cette Recommandation contient une procédure de prévision de l'intensité de pluie permettant de fournir les informations nécessaires à la quantification des effets de la pluie sur les systèmes radioélectriques. Il est également fourni, pour plus de commodité, des cartes indiquant l'intensité de pluie dépassée pendant 0,01% du temps.

Recommandations associées à la Question UIT-R 203-2/3:

- Recommandation P.1406: «Effets de propagation relatifs au service mobile terrestre de Terre dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques». Cette Recommandation fournit des informations sur divers aspects de la propagation dont il convient de tenir compte dans la conception et la planification des services mobiles terrestres de Terre.
- Recommandation P.529-3: «Méthodes de prévision de la propagation pour les services mobiles terrestres de Terre dans les bandes des ondes métriques et décimétriques». Dans cette Recommandation figurent des courbes de propagation pour certains environnements et pourcentages de temps que l'on peut utiliser afin de prévoir l'intensité du champ pour le service mobile terrestre fonctionnant dans les bandes des ondes métriques et décimétriques.
- Recommandation P.370-7: «Courbes de propagation en ondes métriques et décimétriques dans la gamme des fréquences comprises entre 30 et 1 000 MHz». Cette Recommandation comprend des courbes et des données de propagation relatives à divers régions climatiques et pourcentages de temps, que l'on peut utiliser afin de prévoir l'intensité du champ pour le service de radiodiffusion fonctionnant dans la gamme des fréquences comprises entre 30 et 1 000 MHz.
- Recommandation P.1410: «Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de systèmes d'accès radioélectrique de Terre à ondes millimétriques et à large bande fonctionnant entre 20 et 50 GHz environ». Cette Recommandation traite des aspects de propagation d'ondes radioélectriques millimétriques relatifs à la distribution de services à large bande dans un réseau d'accès. Des informations sont données sur l'influence des bâtiments, de la végétation et des précipitations sur la couverture de zone ainsi que sur la distorsion de canal.

Recommandations associées à la Question UIT-R 206-3/3:

- Recommandation P.618-6: «Données de propagation: et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de systèmes de télécommunication Terre-espace». On trouvera dans cette Recommandation des données et des méthodes de prévision pour évaluer les effets de propagation pouvant survenir sur un trajet oblique et dont il doit être tenu compte dans la conception et la planification de systèmes de télécommunication Terre vers espace.
- Recommandation P.679-2: «Données de propagation nécessaires pour la conception des systèmes de radiodiffusion par satellite». Complément de la Recommandation UIT-R P.618, cette Recommandation contient des données et des méthodes de prévision pour évaluer les effets de propagation qui s'appliquent plus particulièrement à la conception et à la planification des systèmes de radiodiffusion par satellite.

3 Manuels et/ou leur équivalent**3.1 Parution**

- 3.1.1 «Courbes de propagation des ondes radioélectriques à la surface de la Terre» (1991)
- 3.1.2 «Radiométéorologie» (1996)
- 3.1.3 «Données sur la propagation des ondes radioélectriques pour la prévision des communications sur le trajet Terre vers espace» (1996)
- 3.1.4 «Ionosphère et ses effets sur la propagation des ondes radioélectriques» (1998)

3.2 En préparation

- 3.2.1 «Données sur la propagation des ondes radioélectriques pour la prévision des niveaux de signal susceptibles de générer des brouillages et pour l'évaluation des distances de coordination» (publication prévue en 2001)
- 3.2.2 «Données sur la propagation des ondes radioélectriques pour la prévision des communications par trajet de Terre» (publication prévue pour 2001)
- 3.2.3 «Propagation des ondes radioélectriques du service mobile terrestre de Terre dans les bandes en ondes métriques/décimétriques» (publication prévue en 2001)

COMMISSION D'ÉTUDES 4**Service fixe par satellite****Domaine de compétence**

Systèmes et réseaux du service fixe par satellite et liaisons intersatellites dans le service fixe par satellite y compris les fonctions de poursuite, télémessure et télécommande.

1 Questions

L'étude de l'ancienne Question 43/4 «Utilisation de petites stations terriennes du service fixe par satellite en cas de catastrophe naturelle, d'épidémie, de famine et critiques d'urgences analogues pour les opérations d'alerte et de secours» s'est terminée par la publication de la Recommandation UIT-R S.1001.

Question 252/4 – Critères pour la protection du Plan de l'appendice 30B contre les brouillages causés par les systèmes à satellites non géostationnaires

2 Recommandations (série S)

Recommandation S.1001: «Utilisation de systèmes du service fixe par satellite en cas de catastrophes naturelles et de situations critiques analogues pour les avertissements et les opérations de secours»

3 Manuels et/ou leur équivalent

3.1 Parution

3.1.1 «Communications par satellite» (service fixe par satellite, 2^e édition 1988). Ce Manuel compte aussi les trois suppléments suivants:

- Supplément n^o 1: «Effets des décisions ORB-88 de la CAMR» (1991)
- Supplément n^o 2: «Logiciels pour les télécommunications par satellite» (1993)
- Supplément n^o 3: «Systèmes à microstations et stations terriennes associées» (1995)

3.1.2 «Guide d'utilisation des reportages d'actualité par satellite (RAS)» (1996)

3.2 En préparation

3.2.1 Troisième édition 1988 du Manuel sur les communications par satellite, tenant compte de toutes les évolutions techniques et opérationnelles réalisées depuis la dernière édition. Cette édition en trois langues devrait paraître au cours du premier semestre 2001, et contiendra toutes les données pertinentes figurant dans les trois suppléments susmentionnés.

4 Remarques

Cette Commission d'études a créé, avec la Commission d'études 9 (Service fixe), un Groupe de travail pour traiter de l'ensemble des questions de partage de fréquences intéressant les deux Commissions d'études.

COMMISSION D'ÉTUDES 6

Services de radiodiffusion

Il s'agit d'une Commission d'études nouvellement créée, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée des radiocommunications de 2000 de fusionner en une seule Commission les anciennes Commissions d'études 10 (Radiodiffusion sonore) et 11 (Radiodiffusion télévisuelle).

Domaine de compétence

Radiodiffusion par radiocommunications (de Terre et par satellite), y compris les services visuels, sonores, multimédias et de transmission de données conçus principalement pour être utilisés par le grand public.

La radiodiffusion repose sur l'utilisation de systèmes de diffusion de l'information «tous azimuts à partir d'un point fixe» offerts au grand public par l'intermédiaire de récepteurs largement disponibles sur le marché. Lorsqu'il faut disposer de la capacité d'un canal de retour (par exemple, pour le contrôle d'accès, l'interactivité, etc.), la radiodiffusion utilise le plus souvent une infrastructure de distribution asymétrique qui permet le transfert à haute capacité de l'information au public, une liaison en retour à faible capacité étant établie vers le fournisseur de services. La production et la distribution des programmes (services visuels, sonores, multimédias et de transmission de données, etc.) peuvent utiliser des circuits de contribution entre les studios, des circuits de collecte de l'information (ENG, SNG, etc.), la distribution primaire aux nœuds de diffusion et la distribution secondaire aux consommateurs.

Reconnaissant que la radiodiffusion par radiocommunications englobe la production de programmes et leur diffusion au grand public, comme indiqué ci-dessus, la Commission d'études examine les aspects liés à la production et aux radiocommunications, dont l'échange international de programmes ainsi que la qualité globale du service.

Après fusion des CE 10 et 11 sous la forme d'une nouvelle CE 6, et avant de réviser les Questions pour la nouvelle Commission, toutes les anciennes Questions provenant des CE 10 et 11 gardent l'ancien système de numérotation jusqu'à une révision ultérieure.

1 Questions provenant de l'ancienne CE 10

Question 65-1/10 – Radiodiffusion en ondes décamétriques à courte distance dans la zone tropicale

Question 217/10 – Radiodiffusion numérique aux fréquences en dessous de 30 MHz

Question 223/10 – Paramètres de planification pour la radiodiffusion numérique aux fréquences inférieures à 30 MHz

2 Recommandations provenant de l'ancienne CE 10 (série BS)

Le projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS «Système pour la radiodiffusion sonore numérique dans les bandes attribuées à la radiodiffusion au-dessous de 30 MHz» concernant la Question 217/10 est en cours d'approbation au moment où nous élaborons ce rapport.

3 Manuels et/ou leur équivalent provenant de l'ancienne CE 10

3.1 Parution

3.1.1 «Horaire de radiodiffusion à ondes décamétriques». Il s'agit d'une publication sur disquette élaborée conformément à l'article 17 du Règlement des radiocommunications (périodique valable pour une durée de 12 mois)

3.1.2 «Systèmes de radiodiffusion en ondes décamétriques». Il s'agit d'un Manuel très utile au Secteur du développement, qui constitue une réponse aux Questions 64/10 et 65/10

3.1.3 «Systèmes de radiodiffusion sonore en ondes kilométriques et hectométriques»

3.2 En préparation

3.2.1 Manuel sur la «Radiodiffusion sonore numérique (RSN)», publication prévue pour 2001.

4 Questions provenant de l'ancienne CE 11

Aucune Question n'a été identifiée. Toutefois, toutes les Questions pertinentes de l'ancien Groupe de travail 11C, désormais Groupe de travail 6E, sur la planification de la radiodiffusion numérique de Terre (radiodiffusion sonore et télévisuelle) ainsi que les Questions traitées par l'ancien Groupe de travail 10-11S désormais Groupe de travail 6S sur la radiodiffusion par satellite (radiodiffusion sonore et télévision) sont étudiées au titre de la Question 11/2 de la Commission d'études 2 de l'UIT-D.

5 Recommandations provenant de l'ancienne CE 11 (Série BT)

Néant.

6 Manuels et/ou leur équivalent provenant de l'ancienne CE 11

6.1 Parution

6.1.1 «Systèmes de télévision utilisées dans le monde». Toujours utile comme référence.

6.1.2 «Signaux de télévision numérique à l'intérieur des studios: codage et interface» (1995)

6.1.3 «Méthodes d'évaluation subjective en télévision» (1995)

6.1.4 «Spécifications techniques des systèmes télétexte de l'UIT-R» (1999). Ce Manuel est destiné aux pays en développement qui souhaitent mettre en service ce type de radiodiffusion de données.

- 6.2 En préparation
- 6.2.1 L'ancienne Commission d'études 11 a répondu favorablement à la demande de la Commission d'études 2 de l'UIT-D visant à élaborer un Manuel sur la planification de la télévision par voie hertzienne de Terre, en tenant compte de la numérisation du signal de télévision. La publication est prévue pour 2001.

COMMISSION D'ÉTUDES 7

Services scientifiques

Domaine de compétence

- 1 Systèmes d'exploitation et de recherche spatiales, d'exploration de la Terre et de météorologie, y compris l'utilisation corrélative des liaisons du service intersatellite.
- 2 Radioastronomie et radarastronomie.
- 3 Diffusion, réception et coordination des services de fréquences étalons et de signaux horaires, y compris l'application des techniques par satellite, à l'échelle mondiale.

1 Questions

Aucune Question n'a été choisie, du fait du domaine de compétence particulier de cette Commission d'études.

2 Recommandations (séries SA, RA et TF)

Néant.

3 Manuels et/ou leur équivalent

3.1 Parution

- 3.1.1 «Radioastronomie» (1996). Ce Manuel est destiné à l'usage des gestionnaires du spectre, pour leur permettre de comprendre les questions de partage des fréquences et leurs incidences.
- 3.1.2 «Sélection et utilisation des systèmes de fréquence et de temps de précision» (1997). Ce Manuel permet aux gestionnaires du spectre de comprendre la relation entre les fréquences de précision et les signaux horaires.

3.2 En préparation

- 3.2.1 «Satellite relais de données». Ce Manuel expliquera comment différents détecteurs radioélectriques à différentes altitudes basses peuvent fonctionner avec leurs satellites fixes de réception associés sur l'orbite des satellites géostationnaires. Il devrait être prêt fin 2000.
- 3.2.2 «Recherche spatiale». Ce Manuel étudiera essentiellement les questions de partage des fréquences nécessaires pour la recherche dans l'espace lointain et les fréquences utilisées par d'autres services. Il devrait être prêt fin 2001.
- 3.2.3 «Utilisation du spectre radioélectrique pour les activités météorologiques». Ce Manuel indiquera la façon d'utiliser le spectre radioélectrique pour les mesures météorologiques. Il devrait être prêt fin 2001.

COMMISSION D'ÉTUDES 8

Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés

Domaine de compétence

Systèmes et réseaux du service mobile, du service de radiorepérage et du service d'amateur, y compris les services par satellite associés.

1 Questions

- Question 45-4/8 – Facteurs techniques et d'exploitation à prendre en considération pour un système mondial de détresse et de sécurité sur Terre et en mer
- Question 48-4/8 – Techniques et fréquences utilisées dans le service d'amateur et le service d'amateur par satellite
- Question 77-4/8 – Adaptation des techniques de radiocommunication mobile aux besoins des pays en développement
- Question 90/8 – Caractéristiques techniques et d'exploitation des systèmes de radiocommunication faisant appel aux techniques de télécommunication par satellite pour les opérations de détresse et de sécurité (notamment le «*décide* 3» relatif au «COSPAS-SARSAT»)
- Question 209-1/8 – Contributions des services mobile et d'amateur et des services par satellite correspondant à l'amélioration des communications en cas de catastrophe
- Question 218/8 – Spécifications techniques essentielles et caractéristiques techniques correspondantes des stations terriennes mobiles des systèmes mobiles à satellites géostationnaires mondiaux et régionaux exploités entre 1 et 3 GHz
- Question 228/8 – Présentation des propositions de techniques de transmission radioélectrique pour les Télécommunications Mobiles Internationales-2000 (IMT-2000)
- Question 229/8 – Evolution future des IMT-2000 et des systèmes postérieurs aux IMT-2000

2 Recommandations (série M)

2.1 Question 209/8

- Recommandation M.830 publiée en 1994: «Procédures d'exploitation pour les réseaux ou systèmes mobiles à satellites dans les bandes de fréquences 1 530-1 544 MHz et 1 626,5-1 645,5 MHz utilisées pour les opérations de détresse et de sécurité (comme spécifié pour le SMDSM)»
- Recommandation M.1042 publiée en 1994: «Services d'amateur et d'amateur par satellite: communications en cas de catastrophe naturelle»

2.2 Question 48/8

Série M, 1994 – «Service d'amateur et service d'amateur par satellite»:

- Recommandation M.1041: «Futurs systèmes de radiocommunication d'amateur»
- Recommandation M.1042: Voir aussi la Question 209/8

- Recommandation M.1043: «Utilisation des services d'amateur et d'amateur par satellite dans les pays en développement»
- Recommandation M.1044: «Critères de partage des fréquences dans les services d'amateur et d'amateur par satellite»

2.3 *Question 77/8*

- Recommandation M.819-1: «Futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FSMTPT) au service des pays en développement»

La Commission d'études 8 a adopté la deuxième révision de la Recommandation M.819-2, compte tenu des modifications de forme proposées par la Commission d'études 2 de l'UIT-D à sa réunion d'octobre 1996.

2.4 *Question 218/8*

- Recommandation M.1343: «Caractéristiques techniques essentielles des stations terriennes mobiles des systèmes mondiaux du service mobile à satellites non géostationnaires fonctionnant dans la bande 1-3 GHz»
- Recommandation M.1480: Identique à la Recommandation M.1343, mais pour des stations terriennes mobiles des systèmes mobiles à satellites géostationnaires qui appliquent les arrangements relatifs au mémorandum d'accord GMPCS dans des parties de la bande de fréquences entre 1 et 3 GHz.

2.5 *Question 228/8*

- Recommandation M.1034-1: «Exigences imposées à la ou aux interfaces radioélectriques des télécommunications mobiles internationales-2000 (IMT-2000)»
- Recommandation M.1457: «Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de l'IMT-2000»

3 Manuels et/ou leur équivalent

3.1 Parution

- 3.1.1 «Communications terrestres mobiles» (y compris accès hertzien). Le Volume I de ce Manuel (Boucle d'accès hertzien) a été publié en 1997. Le Volume II (Manuel sur l'évolution vers les IMT-2000/FSMTPT: principes et orientations) a été publié en 1998.

3.2 En préparation

- 3.2.1 «Communications mobiles par satellite». Il s'agit là, de nouveau, d'un Manuel très important pour le Secteur du développement, puisqu'il concerne également les communications rurales. Ce Manuel doit en principe être publié en 2001.
- 3.2.2 «Communications terrestres mobiles» (y compris accès hertzien). Une révision du Volume 1 (FWA) sera publiée en 2001.
- 3.2.3 «Communications terrestres mobiles» (y compris accès hertzien). Le Volume 3 (Radiogestion d'une flotte de véhicules), sera publié en 2001.
- 3.2.4 «Communications terrestres mobiles» (y compris accès hertzien). Le Volume 4 (TICS), sera publié en 2001.
- 3.2.5 «Mise en œuvre des systèmes IMT-2000», paraîtra en 2002.

COMMISSION D'ÉTUDES 9**Service fixe****Domaine de compétence**

Systèmes et réseaux du service fixe exploités au moyen de stations de Terre.

1 Questions

Question 125-4/9 – Systèmes radioélectriques point-multipoint

Question 140-3/9 – Utilisation des techniques mobiles dans les applications d'accès hertzien fixe

Question 212-1/9 – Systèmes du service fixe utilisant des «stations placées sur des plates-formes à haute altitude» (HAPS)

2 Recommandations (série F)*2.1 Question 125/9*

Recommandation F.701-2: «Dispositions des canaux radioélectriques pour les systèmes radioélectriques analogiques et numériques point à multipoint, fonctionnant dans des bandes de fréquences comprises entre 1 350 et 2 690 GHz (1,5; 1,8; 2,0; 2,2; 2,4 et 2,6 GHz)» (révision)

Recommandation F.1098-1: «Disposition des canaux radioélectriques pour les faisceaux hertziens fonctionnant dans la bande 1 900-2 300 MHz»

Recommandation F.1242: «Disposition des canaux radioélectriques pour les faisceaux hertziens numériques fonctionnant dans la gamme de fréquences 1 350-1 530 MHz»

Recommandation 1243: «Disposition des canaux radioélectriques pour les faisceaux hertziens numériques fonctionnant dans la gamme de fréquences 2 290-2 670 MHz»

Recommandation F.755/2: «Systèmes point à multipoint utilisés dans le service fixe» (révision)

Recommandation F.756: «Systèmes AMRT point à multipoint utilisés comme concentrateurs radioélectriques» (nouvelle)

Recommandation F.1104: «Caractéristiques des systèmes radioélectriques point à multipoint utilisés pour la connexion RNIS dans la portion de qualité locale du réseau»

Recommandation F.1488: «Dispositions de blocs de fréquences pour les systèmes d'accès hertzien fixe (AHF) dans la gamme 3 400-3 800 MHz»

2.2 Question 140/9

Recommandation F.757-2: «Caractéristiques de base et objectifs de qualité des accès hertziens fixes mettant en œuvre des technologies issues des systèmes mobiles offrant des services de téléphonie de base»

Recommandation F.1399: «Terminologie relative aux accès hertziens»

Recommandation F.1400: «Caractéristiques et objectifs de qualité et de disponibilité applicables à l'accès hertzien fixe au réseau téléphonique public avec commutation»

Recommandation F.1401: «Bandes de fréquences utilisables par les systèmes d'accès hertzien fixe et méthodologie d'identification de ces bandes»

Recommandation F.1402: «Critères de partage de fréquences entre un système d'accès hertzien mobile terrestre et un système d'accès hertzien fixe utilisant le même type d'équipement»

Recommandation F.1490: «Prescriptions génériques pour les systèmes d'accès hertzien fixe (AHF)»

2.3 *Question 212-1/9*

Recommandation F.1500: «Caractéristiques préférées des systèmes du service fixe utilisant des stations sur des plates-formes à haute altitude fonctionnant dans les bandes 47,2-47,5 GHz et 47,9-48,2 GHz»

Recommandation F.1501: «Distance de coordination pour les systèmes du service fixe utilisant des stations placées sur des plates-formes à haute altitude qui partagent les bandes de fréquences 47/48 GHz avec d'autres systèmes du service fixe»

2.4 *Ancienne Question 146/9*

Recommandation F.1111-1: «Système LINCOMPEX amélioré pour circuits radiotéléphoniques sur ondes décimétriques» (révision)

2.5 *Ancienne Question 208/9*

Recommandation F.1335: «Méthode permettant le transfert progressif des assignations dans les bandes utilisées en partage entre le service mobile par satellite et le service fixe dans la bande des 2 GHz: considérations d'ordre technique et opérationnel»

3 **Manuels et/ou leur équivalent**

3.1 Parution

3.1.1 «Faisceaux hertziens numériques». Ce Manuel très important, qui traite également des besoins des pays en développement, a été publié en 1997.

3.2 En préparation

3.2.1 «Systèmes adaptatifs en ondes décimétriques». Ce Manuel demandé par le Secteur du développement devrait être publié début 2001.

ANNEXE 1

PARTIE 2

Questions de l'UIT-T² présentant un intérêt particulier pour les pays en développement**Mission du Secteur**

L'UIT-T a pour objectif de traiter les questions de l'UIT relatives à la normalisation des télécommunications en étudiant les questions techniques, opérationnelles et tarifaires et en adoptant des *Recommandations* y relatives, afin de normaliser les télécommunications à l'échelle mondiale.

COMMISSION D'ÉTUDES 2**Aspects opérationnels de la fourniture du service,
réseaux et qualité de fonctionnement**

La Commission d'études 2 est la Commission directrice pour la définition des services (tous les types de service), le numérotage et l'acheminement.

Etudes se rapportant:

- aux principes de fourniture du service, à la définition et aux critères opérationnels de l'émulation de service;
- aux prescriptions de numérotage, de nommage et d'adressage et à l'assignation des ressources, en particulier aux critères et procédures à suivre pour la réservation et l'assignation;
- aux prescriptions de routage et d'interfonctionnement;
- aux facteurs humains;
- aux aspects opérationnels des réseaux et aux critères de qualité de fonctionnement associés, en particulier la gestion du trafic du réseau, la qualité de service (ingénierie du trafic, qualité de fonctionnement opérationnelle et mesures en service);
- aux aspects opérationnels de l'interfonctionnement entre réseaux de télécommunication classiques et nouveaux réseaux;
- à l'évaluation des informations en retour des opérateurs, des équipementiers et des utilisateurs sur différents aspects de l'exploitation du réseau.

1 Questions

Question 1/2 – Application des plans de numérotage, de nommage et d'adressage aux services fixe et mobile

Recommandations correspondantes:

- E.162: «Possibilité d'analyser jusqu'à sept chiffres pour les numéros internationaux du type E.164 à la date T» (nouvelle)
- E.164: «Plan de numérotage des télécommunications publiques internationales»

² Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site <http://web.itu.ch/ITU-T/index.html>

- E.164.1: «Critères et procédures pour la réservation, l'attribution et le retrait des indicatifs de pays E.164 et des codes d'identification associés»
- E.165-1: «Utilisation du code d'échappement <0> dans le cadre du plan de numérotage E.164 pendant la période de transition précédant la mise en œuvre du mécanisme utilisant l'identificateur du plan de numérotage»
- E.166/X.122: «Interfonctionnement des plans de numérotage E.164 et X.121»
- E.169: «Application du plan de numérotage de la Recommandation E.164 aux numéros universels du service de libre appel international» (nouvelle)
- E.169.2: «Application du plan de numérotage de la Recommandation E.164 aux numéros de kiosque international universel pour le service de kiosque international»
- E.169.3: «Application du plan de numérotage de la Recommandation E.164 aux numéros de coût partagé international universel pour le service de coût partagé international»
- E.190: «Principes et responsabilités en matière de gestion, d'attribution et de retrait des ressources de numérotage international de la série E»
- E.191: «Numérotage et adressage dans le RNIS à large bande»
- E.195: «Administration des ressources internationales de numérotage de l'UIT»
- E.212: «Plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles»

Question 3/2 – Gestion et développement de services de télécommunication vocaux et non vocaux

Recommandations correspondantes:

- F.16: «Service de réseau virtuel mondial» (nouvelle)
- E.117: «Terminaux (autres que les postes téléphoniques) utilisés dans le cadre du service téléphonique public» (révision)
- E.152: «Service de libre-appel international» (révision)
- E.153: «Service pays direct» (nouvelle)
- E.168: «Application du plan de numérotage de la Recommandation E.164 aux télécommunications personnelles universelles» (mai 1999)

Question 4/2 – Problèmes de facteurs humains en télécommunication se posant pour plusieurs services ou ne concernant pas des services spécifiques

Recommandations correspondantes:

- F.902: «Directives applicables à la conception des procédures associées aux services interactifs» (nouvelle)
- E.135: «Ergonomie des terminaux de télécommunication publics pour les déficients physiques» (nouvelle)
- F.910: «Procédures applicables à la conception, l'évaluation et la sélection de symboles, de pictogrammes et d'icônes» (nouvelle)
- E.121: «Pictogrammes, symboles et icônes destinés à guider les usagers du service téléphonique» (révision)

2 Manuels et/ou leur équivalent

2.1 Parution

2.1.1 Par le passé, avant d'être publiés, bon nombre de documents utiles de l'UIT-D ont été élaborés en collaboration avec l'ancienne Commission d'études 1, principalement pour faciliter les activités d'exploitation des services de télécommunication, par exemple: tableaux bureaufax, tableaux genex, codes et abréviations pour l'utilisation des services de télécommunication internationaux, etc. De plus, l'Appendice 1 joint au présent rapport contient la liste des Suppléments en vigueur aux Recommandations pertinentes de l'ancienne Commission d'études 1 (c'est-à-dire les séries E et F) et de la Commission d'études 2.

2.1.2 «Instructions sur le service téléphonique international» (1993)

2.2 En préparation

Néant.

COMMISSION D'ÉTUDES 3

Principes de tarification et de comptabilité ainsi que questions connexes de politique générale et d'économie des télécommunications

La Commission d'études 3 est responsable des études relatives aux principes de tarification et de comptabilité pour les services internationaux de télécommunication et étude des questions connexes d'économie et de politique générale des télécommunications. A cette fin, la Commission d'études 3 encouragera en particulier la collaboration entre ses Membres en vue de fixer des taux à des niveaux aussi bas que possible dans un souci d'efficacité du service et en tenant compte de la nécessité de conserver une gestion financière indépendante des télécommunications sur une base saine.

La CE 3 est la Commission d'études directrice pour la mise en œuvre des Résolutions 21 et 22 de la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis en ce qui concerne le Secteur de la normalisation:

Rés. 21 relative aux «Mesures spéciales à prendre en cas d'utilisation non conforme des réseaux de télécommunication internationaux»; et

Rés. 22 relative à la «Répartition des recettes provenant des services internationaux de télécommunication»

1 Questions

Question 1/3 – Elaboration de mécanismes de tarification et de comptabilité/règlement du solde des comptes pour les fonctionnalités de réseaux et les possibilités de services découlant de technologies nouvelles

Question 2/3 – Adaptation des Recommandations de la série D à l'évolution de l'environnement du marché

Recommandations correspondantes:

- D.50: «Connexion Internet internationale»
- D.120: «Principes de taxation et de comptabilité applicables au service international de carte de facturation des télécommunications» (révision)

- D.140: «Principes relatifs aux taxes de répartition applicables au service téléphonique international» (adjonction d'une annexe)
- D.155: «Principes directeurs relatifs au partage des taxes de répartition dans les relations téléphoniques intercontinentales» (révision)
- D.170: «Comptes téléphoniques et télex mensuels» (révision)
- D.190: «Echange de données de comptabilité de trafic internationale entre les Administrations utilisant la technique d'échange de données informatisé» (révision)
- D.201: «Principes généraux concernant les pratiques de "rappel" (call-back)»

Question 3/3 – Etudes régionales de coûts en vue de l'élaboration de modèles de coûts des questions économiques et de politique générale connexes (anciennes Questions 13 et 14 et base des travaux des Groupes régionaux de tarification TAF, TAL, TAS et TEUREM)

Recommandations correspondantes:

- D.300R: «Calcul des quotes-parts de répartition dans les relations téléphoniques entre pays d'Europe et du Bassin méditerranéen»
- D.301R: Comme la Recommandation D.300R, mais pour le télex.
- D.302R: Comme la Recommandation D.300R, mais pour les télégrammes.
- D.303R: Comme la Recommandation D.300R, mais pour les circuits destinés à la réalisation de transmissions radiophoniques et télévisuelles.
- D.307R: «Rémunération des systèmes ou canaux numériques utilisés dans les relations de télécommunications entre pays d'Europe et du Bassin méditerranéen»
- D.400R: «Taxes de répartition applicables aux relations de trafic directes en téléphonie vocale entre pays d'Amérique latine et des Caraïbes»
- D.500R: «Taxes de répartition applicables dans les relations entre pays d'Asie et d'Océanie» (un Supplément à cette Recommandation a également été publié sur la méthode à suivre pour réaliser des études de prix de revient en Asie et en Océanie).
- D.501R: Même Recommandation que la Recommandation D.500R, mais pour le télex.
- D.600R: «Fixation des quotes-parts de répartition et des taxes de perception dans les relations téléphoniques entre pays d'Afrique» (révision)
- D.601R: Même Recommandation que la Recommandation D.600R, mais pour les relations télex.

Question 4/3 – Termes et définitions concernant les Recommandations relatives aux principes de tarification et de comptabilité

Recommandations correspondantes:

- D.000: «Termes et définitions à utiliser dans les Recommandations de la série D» (révision)

2 Manuels et/ou leur équivalent

- 2.1 En cours de publication: Supplément 3 – «Manuel sur la méthodologie à suivre pour la détermination des coûts et la fixation des tarifs nationaux»

3 Conclusion

Il y a lieu de mentionner qu'un nombre suffisant de délégations des pays en développement participe activement aux travaux de cette Commission d'études, ce qui n'est pas le cas pour les autres Commissions où la participation de ces délégations est réduite, voire inexistante dans certains cas.

COMMISSION D'ÉTUDES 4**RGT et maintenance des réseaux**

Études se rapportant à la gestion des services, réseaux et équipements de télécommunication utilisant le cadre du réseau de gestion des télécommunications (RGT). Cette Commission est également responsable d'autres études de gestion des télécommunications se rapportant à la désignation, aux procédures d'exploitation propres aux transports, et aux techniques et instruments d'essai et de mesure. La CE 4 est la Commission d'études directrice pour le RGT.

1 Questions

Question 1/4 – Termes et définitions

Recommandations correspondantes:

- M.60: «Termes et définitions relatifs à la maintenance»

Question 7/4 – Gestion des dérangements, de la qualité de fonctionnement et de la configuration des RNIS et RNIS-LB

Recommandations correspondantes:

- M.3600: «Principes de gestion des RNIS»
- M.3610: «Principes d'application du concept de réseau de gestion des télécommunications à la gestion du RNIS-LB»

Question 3/4 – Procédures d'exploitation du réseau de transport et des services pour la gestion de la qualité de fonctionnement et des dérangements

Recommandations correspondantes:

- M.2100: «Limites de performance pour la mise en service et la maintenance des conduits, des sections et des systèmes de transmission numériques internationaux à hiérarchie numérique plésiochrone»
- M.2101.1: «Limites de qualité de fonctionnement pour la mise en service et la maintenance des conduits et des sections multiplex SDH internationaux»
- M.2110: «Mise en service des conduits, sections et systèmes de transmission PDH internationaux et des conduits et sections multiplex SDH internationaux»
- M.2120: «Procédure de détection de localisation des dérangements sur les conduits, sections et systèmes de transmission PDH ainsi que sur les conduits et sections multiplex SDH»

Question 4/4 – Techniques et instrumentation d'essai et de mesure à utiliser sur les systèmes de transmission et leurs éléments constitutifs

Recommandations correspondantes:

- O.1: «Portée et application des spécifications relatives aux appareils de mesure figurant dans les Recommandations de la série O» (révision)
- O.33: «Appareil de mesure automatique pour la mesure rapide des circuits, liaisons et communications radiophoniques, monophoniques et stéréophoniques» (révision)
- O.41: «Psophomètre utilisé sur des circuits de type téléphonique» (révision)
- O.133: «Appareils destinés à mesurer la qualité de fonctionnement de codeurs et décodeurs de modulation par impulsions et codage»

- O.150: «Prescriptions générales relatives aux appareils de mesure des caractéristiques de fonctionnement des équipements de transmission numérique» (révision)
- O.181: «Appareils utilisés pour l'évaluation des caractéristiques d'erreur sur les interfaces STM-N»
- O.191: «Équipement d'évaluation des caractéristiques de transfert de cellules de la couche ATM»

Question 7/4 – Principes et architecture concernant le RGT

Recommandations correspondantes:

- M.3010: «Principes applicables à un réseau de gestion des télécommunications»
- M.3013: «Considérations relatives à un réseau de gestion des télécommunications»

Question 10/4 – Cadre de gestion unifiée des réseaux intégrés à commutation de circuits et en mode paquet (en privilégiant tout d'abord les réseaux IP)

Question 16/4 – Prise en charge de la gestion RGT pour les IMT-2000 et le réseau intelligent

2 Manuels et/ou leur équivalent

2.1 Parution

2.1.1 «Qualité de service et performance de réseau» (1993)

2.2 En préparation

Néant.

En plus des Recommandations précitées, le Secteur du développement doit prendre note des Recommandations importantes énumérées ci-dessous:

- Recommandation O.151 (10/92): «Appareil pour la mesure du taux d'erreur fonctionnant au débit primaire et au-dessus»
- Recommandation O.152 (10/92): «Appareil de mesure du taux d'erreur pour les débits de 64 kbit/s et $N \times 64$ kbit/s»
- Recommandation O.153 (10/92): «Paramètres fondamentaux pour la mesure de la qualité de fonctionnement en termes d'erreur aux débits inférieurs au débit primaire»
- Recommandation O.162 (10/92): «Appareil de surveillance en service de signaux à 2 048, 8 448, 34 368 et 139 264 kbit/s»
- Recommandation O.171 (04/97): «Appareil de mesure de la gigue et du dérapage de rythme dans les systèmes numériques à hiérarchie numérique plésiochrone»

COMMISSION D'ÉTUDES 5

Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique

Elle est responsable des études se rapportant à la protection des réseaux et des équipements de télécommunication contre les brouillages et la foudre. La Commission est également chargée des études relatives à la compatibilité électromagnétique (CEM), et aux conséquences sur la sécurité et la santé, des champs électromagnétiques produits par des installations et dispositifs de télécommunication, y compris des téléphones cellulaires.

1 Questions

Question 19/5 – Perturbations occasionnées aux lignes de télécommunication par les lignes électriques et les lignes de chemins de fer électrifiées (cette Question a des répercussions sur l'ancienne Question 13 intitulée «Mise à jour des directives»).

Pas de Recommandation applicable.

2 Manuels et/ou leur équivalent

2.1 Parution

2.1.1 «Directives du CCITT concernant la protection des lignes de télécommunication contre les effets préjudiciables des lignes électriques et des chemins de fer électrifiés»:

Volume I: «Principes de conception, de construction et d'exploitation des ouvrages de télécommunication, d'énergie électrique et de chemins de fer électrifiés» (révision 1990)

Volume II: «Calcul des tensions et courants induits dans des cas pratiques» (révision)

Volume III: «Couplage capacitif, inductif et conducteur: théorie physique et méthodes de calcul» (révision 1990)

Volume IV: «Courants et tensions inducteurs dans les réseaux de chemins de fer électrifiés» (révision 1990)

Volume V: «Courants et tensions inducteurs dans les systèmes de transport et de distribution d'énergie» (révision 1990)

Volume VI: «Dangers et perturbations» (révision 1990)

Volume VII: «Mesures de protection et précautions de sécurité» (révision 1990)

Volume VIII: «Dispositifs de protection» (révision 1990)

Volume IX: «Méthodes d'essai et appareils de mesure» (révision 1990)

2.1.2 Le Manuel «Protection des lignes et installations de télécommunication contre la foudre», publié pour la première fois en 1974, se composait de cinq chapitres; les chapitres 6, 7 et 8 ont été publiés en 1978 et, récemment, les chapitres 9 et 10 ont été publiés en 1995.

2.1.3 Les nouveaux Volumes II et V des Directives ont été publiés en 2000.

2.1.4 Rapport de la réunion de la Commission d'études 5 et de ses Groupes de travail (Genève, 11-15 mai 1998): «Guide d'utilisation des publications de l'UIT-T produites par la CE 5 concernant la compatibilité électromagnétique et la sécurité» (mai 1998).

2.2 En préparation

2.2.1 Une mise jour du Volume VI des Directives, par suite de l'adoption de la nouvelle annexe à la Recommandation K.26 «Protection des lignes de télécommunication contre les effets préjudiciables des lignes électriques et des chemins de fer électrifiés» est à l'étude en vue de sa publication sous une forme appropriée. Il en est de même pour les textes actualisés des Volumes VII et VIII.

- 2.2.2 Un nouveau Manuel sur la «Mise à la terre des installations de télécommunication» est en préparation, mais sa date de publication n'est pas encore connue (doit remplacer un ancien Manuel paru en 1976).
- 2.2.3 Un nouveau Manuel contient la description des méthodes de mesure et d'essai afférentes à la compatibilité électromagnétique. Les travaux ont commencé au cours du présent cycle et devraient se terminer pendant le prochain cycle 1996-2000. La date de publication n'est pas encore connue.
- 2.2.4 Adjonction éventuelle de chapitres au Manuel «Protection des lignes et installations de télécommunication contre la foudre». La date de publication n'est pas encore connue.
- 2.2.5 Une mise à jour du rapport mentionné au 2.1.4.

COMMISSION D'ÉTUDES 6

Installations extérieures

Elle est responsable des études se rapportant aux installations extérieures telles que: construction, installation, raccordement, terminaison et protection contre la corrosion et les autres formes de dommages causés par l'environnement, à l'exception des phénomènes électromagnétiques, de tous les types de câbles pour les télécommunications publiques et les structures associées.

1 Questions

Question 2/6 – Protection des installations de télécommunication contre les incendies

Recommandation: Néant.

Question 5/6 – Maintenance des réseaux de câbles à fibres optiques (ancienne Question 8 mise à jour)

Recommandation: Néant.

Question 6/6 – Installation des câbles de télécommunication sous-terrains dans de petites tranchées

Recommandation L.38: «Utilisation de techniques sans tranchées pour la construction des infrastructures souterraines destinées aux câbles de télécommunication»

Question 8/6 – Construction des câbles à fibres optiques

Recommandation: Néant.

Question 9/6 – Construction de réseaux optiques dans la zone d'accès

Recommandation: Néant.

Toutes ces Questions sont traitées principalement par des manuels. Les Recommandations sont en préparation.

2 Manuels et/ou leur équivalent

2.1 Parution

2.1.1 «Protection des poteaux en bois des lignes aériennes de télécommunication» (1974)

2.1.2 «Raccordement des câbles sous enveloppe en matière plastique» (1978)

2.1.3 «Raccordement des conducteurs de câbles de télécommunication» (publié en 1982)

2.1.4 «Technologies des installations extérieures appliquées aux réseaux publics» (publié en 1991)

- 2.1.5 «Application des ordinateurs et des microprocesseurs à la fabrication, à l'installation et à la protection des câbles de télécommunication» (en réponse à la Question 3, publié en 1994)
- 2.1.6 «Construction, installation, raccordement et protection des câbles à fibres optiques» (publié en 1994)
- 2.2 En préparation
- 2.2.1 «Câbles terrestres adaptés au milieu marin» et «Protection incendie»

COMMISSION D'ÉTUDES 7

Réseaux pour données et communications entre systèmes ouverts

Elle est responsable des études relatives aux réseaux de communication de données et à l'application des communications entre systèmes ouverts y compris le réseautage, l'annuaire et la sécurité. En outre, la CE 7 est la Commission d'études directrice pour le relais de trame et la sécurité des systèmes de communication.

1 Questions

Question 3/7 – Numérotage et acheminement pour les réseaux publics pour données

Recommandations correspondantes:

- X.121: «Plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données» (révision)
- X.122/E.166: «Interfonctionnement des plans de numérotage E.164 et X.121» (révision entreprise en commun avec la Commission d'études 2) (nouvelle)
- X.123: «Mappage du format à codes d'échappement et du format TOA/NPI pour l'interfonctionnement des plans de numérotage E.164 et X.121 pendant la période de transition» (nouvelle)

Question 12/7 – Services et systèmes d'annuaire

Recommandations correspondantes:

- X.500: «Technologies de l'information (TI), OSI, l'annuaire: aperçu général des concepts, modèles et services» (nouvelle)
- X.501: «TI-OSI – L'annuaire: les modèles» (nouvelle)
- X.509: «TI-OSI – L'annuaire: cadre général des certificats de clé publique et d'attribut» (nouvelle)
- X.511: «TI-OSI – L'annuaire: définition du service abstrait» (nouvelle)
- X.518: «TI-OSI – L'annuaire: procédures pour le fonctionnement réparti» (nouvelle)
- X.519: «TI-OSI – L'annuaire: spécification du protocole» (nouvelle)

- X.520: «TI-OSI – L'annuaire: types d'attributs sélectionnés» (nouvelle)
- X.521: «TI-OSI – L'annuaire: classes d'objets sélectionnées» (nouvelle)
- X.525: «TI-OSI – L'annuaire: duplication»

Question 20/7 – Services de sécurité, mécanismes et protocoles associés

Recommandations correspondantes:

- X.sio: «Technologies de l'information – Techniques de sécurité – Objets d'information de sécurité»
- X.ttp1: «Technologies de l'information – Techniques de sécurité – Lignes directrices pour l'utilisation et la gestion de tiers de confiance»
- X.ttp2: «Technologies de l'information – Techniques de sécurité – Spécification de services utilisant des tierces parties de confiance pour autoriser l'emploi de signatures numériques»
- X.xer: «Technologies de l'information – Règles de codage ASN.1 – Spécifications des règles de codage XML (XER)»

2 Manuels et/ou leur équivalent

2.1 Parution

Néant.

2.2 En préparation

Un Manuel sur la sécurité, dont la parution est prévue en 2001.

COMMISSION D'ÉTUDES 9

Réseaux en câble intégrés à large bande et transmission télévisuelle et sonore

Cette Commission est la Commission d'études directrice pour les réseaux de télévision et câblés intégrés large bande. Elle est chargée des études se rapportant:

- à l'utilisation des réseaux en câble et des réseaux hybrides conçus avant tout pour la distribution chez le particulier de programmes de télévision et de programmes radiophoniques, par exemple réseaux intégrés à large bande pour acheminer les services vocaux et d'autres services à paramètre temps critique, la vidéo à la demande et les services interactifs, etc.;
- à l'utilisation des systèmes de télécommunication pour la contribution, la distribution primaire et la distribution secondaire de programmes de télévision, de programmes radiophoniques et de services de données similaires.

La Commission d'études 9 sera responsable de la coordination avec l'UIT-R sur les questions de radiodiffusion.

1 Questions

Question 1/9 – Réseaux numériques acheminant des programmes sonores destinés à la radiodiffusion

Recommandation correspondante:

- J.52: «Transmission numérique de signaux radiophoniques de haute qualité utilisant un, deux ou trois canaux à 64 kbit/s par signal monophonique (et jusqu'à six par signal stéréophonique)»

Question 2/9 – Transmission numérique de signaux de télévision conventionnelle et de signaux de TVHD pour les applications de contribution

Recommandation correspondante:

- J.82: «Transport des signaux de télévision MPEG-2 à débit binaire constant dans le RNIS à large bande»

Question 13/9 – Applications vocales et vidéo de type IP sur des réseaux de télévision par câble

Recommandation: Néant.

2 Manuels et/ou leur équivalent

2.1 Parution

Néant.

2.2 En préparation

Néant.

COMMISSION D'ÉTUDES 10

Langages pour les applications de télécommunication

Commission d'études directrice pour les langages et les techniques de description. Etudes se rapportant aux langages techniques, à leur méthode d'utilisation et à d'autres problèmes connexes liés aux aspects logiciels des systèmes de télécommunication.

1 Questions

Aucune Question n'a été retenue.

2 Manuels et/ou leur équivalent

Malgré ce qui précède, les Manuels se rapportant au langage CHILL ont été retenus comme suit:

2.1 Définition formelle du langage de programmation CHILL – Volume I

2.2 Définition formelle du langage de programmation CHILL – Volume II

2.3 Introduction au CHILL (1993)

COMMISSION D'ÉTUDES 11

Spécifications et protocoles de signalisation

Commission d'études directrice pour les réseaux intelligents. La Commission d'études 11 est responsable des études se rapportant aux spécifications et protocoles de signalisation pour les fonctions utilisant le protocole Internet (IP), certaines fonctions liées à la mobilité, les fonctions multimédias, et améliorations de Recommandations existantes sur les protocoles d'accès et les protocoles de signalisation interréseau des réseaux ATM, du RNIS à bande étroite et du RTPC.

1 Questions

Question 1/11 – Spécifications de signalisation pour la prise en charge des nouveaux services à valeur ajoutée de type IP et RI

Recommandations correspondantes:

- Q.696: «Interfonctionnement du sous-système utilisateur du RNIS du système de signalisation n° 7 avec le système de signalisation n° 5, le système de signalisation R2 et le sous-système utilisateur de téléphonie du système de signalisation n° 7»
- Q.761: «Système de signalisation n° 7 – Description fonctionnelle du sous-système utilisateur du RNIS. Addendum 1 à la Recommandation Q.761 – Système de signalisation n° 7 – Description fonctionnelle du sous-système utilisateur du RNIS Addendum 1»

Question 12/11 – Signalisation d'accès et de réseau pour les services évolués à bande étroite et à large bande

Recommandations correspondantes:

- Q.271: «Considérations générales»
- Q.272: «Conditions applicables à la liaison de données de signalisation»
- Q.273: «Débit de transmission des données»

Question 13/11 – Protocoles de transport communs

Recommandations correspondantes:

- I.361: «Spécifications de la couche ATM du RNIS à large bande»
- I.363: «Spécification de la couche d'adaptation ATM du RNIS-LB»
- I.363.1: «AAL de type 1»
- I.363.5: «AAL de type 5»

2 Manuels et/ou leur équivalent

2.1 Parution

- 2.1.1 «Directives pour la préparation et l'exécution d'essais en service d'équipements de commutation numérique» (1987)
- 2.1.2 «Directives pour les essais du RNIS» (1991)
- 2.1.3 «Directives applicables à la mise en œuvre d'un réseau utilisant le Système de signalisation n° 7» (1991)

2.2 En préparation

Néant.

COMMISSION D'ÉTUDES 12

Qualité de transmission de bout en bout des réseaux et terminaux

La Commission d'études 12 est responsable des études se rapportant à la qualité de transmission de bout en bout des réseaux et terminaux par rapport à la qualité perçue et à l'acceptabilité par l'utilisateur des signaux de texte, de paroles et d'images ainsi qu'aux incidences correspondantes sur la transmission de tous les réseaux (par exemple, ceux utilisant les systèmes PDH, SDH, ATM et IP) et de tous les terminaux de télécommunication (par exemple, combiné, mains-libres, casque, téléphone mobile, système audiovisuel et réponse vocale interactive).

1 Questions

Question 10/12 – Planification de la transmission pour les services en bande vocale, de données et multimédias

Recommandations correspondantes:

- G.113: «Dégradations de la transmission»
- G.171: «Aspects des réseaux à usage privé relatifs au plan de transmission»
- G.175: «Planification de la transmission pour l'interconnexion des réseaux publics et privés en trafic vocal»
- G.177: «Planification de la transmission pour les services en bande vocale sur les connexions hybrides Internet/RTPC» (nouvelle)

Question 12/12 – Considérations relatives à la qualité de transmission des services assurés en bande vocale sur des réseaux utilisant le protocole IP (Internet protocol)

Recommandations correspondantes:

- G.177: «Planification de la transmission pour les services en bande vocale sur les connexions hybrides Internet/RTPC» (nouvelle)

2 Manuels et/ou leur équivalent

2.1 Parution:

2.1.1 «Téléphonométrie» (publié en 1993) et amendé régulièrement.

2.2 En préparation

Néant.

COMMISSION D'ÉTUDES 13

Réseaux multiprotocoles et réseaux utilisant le protocole IP et leur interréseautage

Commission d'études directrice pour les Questions relatives au protocole IP, le RNIS à large bande, l'infrastructure mondiale de l'information et les questions relatives aux satellites. La Commission d'études 13 est chargée des études se rapportant à l'interréseautage des réseaux hétérogènes mettant en œuvre plusieurs domaines, plusieurs protocoles et des technologies novatrices en vue de réaliser un réseautage fiable et de haute qualité. Les aspects particuliers sont l'architecture, l'interfonctionnement et l'adaptation, la qualité de bout en bout, le routage et les spécifications de transport.

1 Questions

Question 1/13 – Principes, prescriptions, cadres structurels et architectures d'un environnement général de réseau hétérogène

Recommandations correspondantes:

- G.803: «Architecture des réseaux de transport à hiérarchie numérique synchrone»
- G.805: «Architecture fonctionnelle générale des réseaux de transport»
- G.812: «Spécifications de rythme des horloges asservies utilisées comme horloges nodales dans les réseaux de synchronisation»
- G.823: «Régulation de la gigue et du dérapage dans les réseaux numériques fondés sur la hiérarchie à 2 048 kbit/s»
- I.322: «Modèle de référence de protocole générique pour réseaux de télécommunication»

Question 14/13 – Principes et caractéristiques applicables à l'architecture des réseaux d'accès au niveau des couches inférieures de systèmes IP et d'autres systèmes

Recommandations correspondantes:

- G.902: «Recommandation de base sur les réseaux d'accès fonctionnels – Architecture et fonctions, types d'accès, gestion et aspects relatifs aux nœuds de service»
- G.964: «Interfaces V au commutateur local numérique – Interface V5.1 (fondée sur la hiérarchie à 2048 kbit/s) pour le support d'un réseau d'accès»

Question 15/13 – Terminologie générale des réseaux, notamment des réseaux IP

Recommandation correspondante:

- I.113: «Terminologie du RNIS à large bande» (révision)

Question 16/13 – Architecture de télécommunication adaptée à un environnement en mutation

Recommandations correspondantes:

- 110: «Infrastructure mondiale de l'information: aperçu général concernant l'élaboration des normes»
- Y.110: «Infrastructure mondiale de l'information: Principes et architecture générale»
- Y.120: «Infrastructure mondiale de l'information: méthode des scénarios»

2 Manuels et/ou leur équivalent

2.1 Parution

Néant.

2.2 En préparation

Néant.

COMMISSION D'ÉTUDES 15

Réseaux optiques et autres réseaux de transport

Commission d'études directrice pour le transport dans le réseau d'accès et pour les technologies optiques. La CE 15 est la Commission d'études responsable à l'UIT-T des études sur les réseaux, systèmes et équipements optiques et de transport. Cela englobe l'élaboration de normes sur la couche transmission pour les sections accès, métropolitaine et longue distance des réseaux de télécommunication.

1 Questions

Question 1/15 – Transport dans le réseau d'accès

Question 2/15 – Systèmes optiques dans les réseaux d'accès

Recommandations correspondantes:

- G.981: «Systèmes de ligne optique de la hiérarchie numérique plésiochrone pour le réseau local» (nouvelle)
- G.983.1: «Systèmes d'accès optique à large bande basés sur un réseau optique passif»
- G.983.2: «Spécification de l'interface de gestion et de commande de terminaison ONT pour réseau optique passif ATM»
- G.992.1: «Émetteurs-récepteurs de ligne d'abonné numérique asymétrique»
- G.992.2: «Émetteurs-récepteurs de lignes d'abonné numérique asymétrique sans filtres séparateurs»
- G.996.1: «Procédures de test pour les émetteurs-récepteurs de ligne d'abonné numérique»

Question 8/15 – Equipement hiérarchie SDH et protection/rétablissement du réseau

Recommandations correspondantes:

- G.783: «Caractéristiques des blocs fonctionnels des équipements de la hiérarchie numérique synchrone»
- G.841: «Types et caractéristiques des architectures de protection des réseaux à hiérarchie numérique synchrone»

Question 12/15 – Caractéristiques et méthodes d'essai des fibres et câbles optiques

Recommandations correspondantes:

- G.650: «Caractéristiques des câbles à fibres optiques monomodes»
- G.653: «Caractéristiques des câbles à fibres optiques monomodes à dispersion décalée»
- G.654: «Caractéristiques des câbles à fibres optiques monomodes à longueur d'onde de coupure décalée»
- G.655: «Caractéristiques des câbles à fibres optiques monomodes à dispersion décalée non nulle»
- G.982: «Réseaux d'accès optiques pour la prise en charge des services fonctionnant jusqu'au débit primaire du RNIS ou à des débits équivalents» (nouvelle)
- G.692: «Interfaces optiques pour systèmes multicanaux avec amplificateurs optiques»
- G.958: «Systèmes de ligne numérique fondés sur la hiérarchie numérique synchrone, pour utilisation sur câbles à fibres optiques»

Question 18/15 – Caractéristiques des systèmes sous-marins en câbles à fibres optiques

Recommandations correspondantes:

- G.971: «Caractéristiques générales des systèmes de câbles sous-marins à fibres optiques»
- G.972: «Définition des termes relatifs aux systèmes de câbles sous-marins à fibres optiques»

Question 19/15 – Caractéristiques générales des réseaux de transport optiques

Recommandations correspondantes:

- G.872: «Architecture des réseaux optiques de transport»

2 Manuels et/ou leur équivalent

2.1 Parution

2.1.1 «Télécommunications par fibres optiques» (publié en 1984)

2.1.2 «Guide de planification des systèmes à fibres optiques» (publié en 1989)

2.1.3 «Planification de la transmission» (publié en 1993)

2.2 En préparation

Néant.

COMMISSION D'ÉTUDES 16

Services, systèmes et terminaux multimédias

Commission d'études directrice pour les services, systèmes et terminaux multimédias, et pour les affaires électroniques et le commerce électronique. La Commission d'études 16 est responsable des études se rapportant à la définition des services multimédias et aux systèmes multimédias, y compris les terminaux, modems, protocoles et traitements des signaux associés.

1 Questions

Question C/16 – Applications et services multimédias

Recommandations correspondantes:

- F.700: «Recommandation cadre sur les services audiovisuels multimédias»
- F.721: «Téléservice visiophonique pour le RNIS»
- F.723: «Service visiophonique dans le réseau téléphonique public commuté»

Question 1/16 – Systèmes, terminaux multimédias et conférence de données»

Recommandations correspondantes:

- H.222.0: «Technologies de l'information – Codage générique des images animées et du son associé: Systèmes»
- H.310: «Systèmes et terminaux de communication audiovisuels à large bande»
- H.321: «Adaptation des terminaux visiophoniques H.320 aux environnements RNIS à large bande»

Question 2/16 – Multimédia par réseaux à commutation de paquets utilisant des systèmes H.323

Recommandations correspondantes:

- H.225.0: «Protocoles de signalisation d'appel et mise en paquets des trains multimédias dans les systèmes de communication multimédia en mode paquet»
- H.323: «Systèmes de communication multimédia en mode paquet»

2 Manuels et/ou leur équivalent

2.1 Parution

Néant.

2.2 En préparation

Néant.

Commission d'études spéciale sur les IMT-2000 et systèmes ultérieurs

Commission d'études directrice pour les IMT-2000 et les systèmes ultérieurs et pour la mobilité. Elle est chargée des études se rapportant aux aspects réseau des Télécommunications Mobiles Internationales 2000 (IMT-2000) et des systèmes ultérieurs, y compris l'Internet hertzien, la convergence des réseaux mobiles et fixes, la gestion de la mobilité, les fonctions multimédias mobiles, l'interréseautage, l'interopérabilité et l'amélioration des Recommandations UIT-T existantes sur les IMT-2000.

Créée récemment par l'AMNT-2000, cette Commission d'études a accepté un projet de Question 5 «Préparation d'un Manuel de l'UIT sur les IMT-2000» relatif à sa responsabilité de cette partie du Manuel au sein de l'UIT-T. Si cette Question est approuvée par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications au cours de sa réunion en mars 2001, ce Manuel sera publié début 2002.

APPENDICE 1

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

LISTE DES SUPPLÉMENTS

10 août 2000

Série A
**Organisation du travail de
l'UIT-T****Suppléments aux Recommandations de la
série A**

A Suppl. 1 (09/1998) Directives sur les critères de qualité des Recommandations relatives aux protocoles

A Suppl. 2 (06/2000) Directives sur les essais d'interopérabilité

Série D
Principes généraux de tarification**Suppléments aux Recommandations de la
série D**

D Suppl. 1 (11/1988) Méthodologie à suivre pour la réalisation d'études de prix de revient et l'élaboration de normes de tarification

D Suppl. 2 (11/1988) Méthode permettant aux groupes régionaux de tarification d'effectuer des études de prix de revient

D Suppl. 3 (03/1993) Manuel sur la méthodologie à suivre pour la détermination des coûts et la fixation des tarifs nationaux

Série E
**Exploitation générale du réseau,
service téléphonique, exploitation
des services et facteurs humains****Suppléments aux Recommandations de la
série E relatifs à l'exploitation du service
international**

E.164 Suppl. 1 (03/1998) Variantes de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau

E.164 Suppl. 2 (11/1998) Portabilité des numéros

Série E-100 Suppl. 3 (11/1988) Plan des tonalités audibles précises utilisées en Amérique du Nord

Série E-100 Suppl. 4 (11/1988) Traitement des appels considérés comme aboutissements anormaux

Série E-300 Suppl. 1 (11/1988) Liste des services téléphoniques supplémentaires susceptibles d'être mis à la disposition des abonnés

Série E-300 Suppl. 2 (01/1994) Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux

Série E-300 Suppl. 5 (10/1984) Modèle type de test servant à déterminer les difficultés rencontrées par des usagers inexpérimentés appelés à consulter des instructions nationales pour établir automatiquement des communications internationales ou à comparer différents jeux

Série E-300 Suppl. 6 (11/1988) Préparation des renseignements à fournir aux usagers en partance pour l'étranger

Série E-300 Suppl. 7 (11/1988) Description des systèmes INMARSAT existants et planifiés

**Suppléments aux Recommandations de la
série E relatifs à la gestion et à l'ingénierie de
trafic du réseau téléphonique**

Série E-800 Suppl. 1 (11/1988) Table de la formule d'Erlang

Série E-800 Suppl. 2 (11/1988) Courbes montrant la relation entre le trafic offert et le nombre de circuits nécessaires

Série E-800 Suppl. 5 (11/1988) Répercussions, sur la commutation internationale et les procédures d'exploitation, des perturbations du trafic résultant de la défaillance d'un moyen de transmission

Série E-800 Suppl. 7 (11/1988) Guide pour l'évaluation et la mise en œuvre de réseaux à acheminement détourné

Série F**Services de télécommunication
non téléphoniques****Suppléments aux Recommandations de la
série F**

F Suppl. 1 (11/1988) Définitions relatives aux services de télégraphie, de télématique et de transmission de données

F Suppl. 2 (11/1988) Termes et définitions concernant le télex

Série G**Systèmes et supports de
transmission,
systèmes et réseaux numériques****Suppléments à la Section 1 des
Recommandations de la série G**

Suppl. 29 (03/1993) Planification des circuits (chaînes, chaînes de connexion) mixtes analogiques/numériques

Suppl. 31 (03/1993) Principes de détermination d'une stratégie de l'impédance pour le réseau local

Suppl. 32 (03/1993) Aspects relatifs à la transmission des systèmes radionumériques mobiles

**Suppléments aux Sections 2 à 5 des
Recommandations de la série G**

G Suppl. 4 (12/1972) Certaines méthodes utilisées pour éviter la transmission de bruit excessif entre les systèmes interconnectés

G Suppl. 5 (10/1984) Mesure de la charge des circuits téléphoniques dans des conditions réelles

G Suppl. 7 (12/1972) Caractéristiques affaiblissement-fréquence d'équipements de modulation et démodulation de voie utilisés dans certains pays pour des circuits internationaux

G Suppl. 8 (12/1972) Méthode proposée par la régie belge des téléphones pour le passage d'un câble à paires coaxiales à paires symétriques

G Suppl. 13 (10/1976) Bruit aux bornes de l'installation d'alimentation par batterie

G Suppl. 17 (10/1984) Caractéristiques de la distorsion de temps de propagation de groupe d'un équipement terminal

G Suppl. 22 (10/1984) Modèles mathématiques de signaux multiplex

G Suppl. 26 (10/1984) Estimation de la marge de puissance utilisable dans les amplificateurs et systèmes de transmission à large bande MRF

G Suppl. 27 (10/1984) Perturbations causées par des sources extérieures

Ce supplément est publié comme supplément à la série G.500 dans le fascicule III.2 du Livre rouge et comme supplément à la série G.900 dans le fascicule III.3 du Livre rouge

**Suppléments à la Section 6 des
Recommandations de la série G**

G Suppl. 19 (10/1984) Mesure de la diaphonie en régime numérique (méthode utilisée par l'Administration française, l'Administration des Pays-Bas et l'Administration espagnole)

**Suppléments à la Section 7 des
Recommandations de la série G**

G Suppl. 28 (10/1984) Application des transmultiplexeurs, codecs MRF, systèmes de transmission numérique dans la bande téléphonique (TNBT) et de transmission numérique supravocale (TNSV) pour le passage d'un réseau analogique à un réseau numérique

G Suppl. 32 (11/1988) Transfert de l'information d'alarme dans l'équipement de multiplexage à 60 voies

**Suppléments à la Section 9 des
Recommandations de la série G**

G Suppl. 34 (11/1988) Température dans les coffrets enterrés pour l'installation des répéteurs

G Suppl. 35 (11/1988) Directives pour la mesure du dérapage

G Suppl. 36 (11/1988) Accumulation de la gigue et du dérapage dans les réseaux numériques

**Suppléments aux Recommandations de la
série G**

G Suppl. 37 (10/1998) Didacticiel et méthode de dimensionnement pour les équipements de multiplication de circuit numérique de la Recommandation UIT-T G.763

Ce supplément comporte une disquette contenant le didacticiel et les méthodes de dimensionnement. Il est publié en anglais seulement

G Suppl. 38 (10/1998) Calcul de débit variable pour les équipements de multiplication de circuit numérique de la Recommandation UIT-T G.767

Ce supplément comporte une disquette expliquant comment ont été dérivées les équations VBR. Il est publié en anglais seulement

Série H

Systèmes audiovisuels et multimédias

Suppléments aux Recommandations de la série H

H Suppl. 1 (05/1999) Profil d'application – Utilisation des vidéocommunications à faible débit pour les conversations en temps réel par langage signé et lecture labiale

Ce supplément comporte un CD-ROM contenant le clip vidéo «Irene» servant comme matériau de test pour le codage vidéo du langage signé. En raison du volume des données, cette publication n'est disponible qu'en format papier plus CD-ROM

Série I

Réseau numérique à intégration de services

Suppléments aux Recommandations de la série I

I Suppl. 1 (03/1998) Description générique de dix services complémentaires définis dans la série de Recommandations I.250

Série J

Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias

Suppléments aux Recommandations de la série J

J Suppl. 1 (11/1998) Exemple de choix de correspondances entre les annexes de la Recommandation UIT-T J.112 et celles de la Recommandation UIT-T J.83

J Suppl. 2 (11/1998) Directives pour l'implémentation de l'annexe A de la Recommandation J.112 «Systèmes de transmission pour services interactifs de télévision par câble» – Exemple de canal d'interaction destiné aux systèmes de télédistribution par câble pour la diffusion vidéonumérique

J Suppl. 3 (11/1998) Directives pour l'implémentation de la Recommandation J.111 «Protocoles indépendants du réseau» – Exemple de systèmes de diffusion vidéonumérique pour services interactifs

J Suppl. 4 (09/1999) Terminologie relative aux nouveaux services de transmission télévisuelle et radiophonique

J Suppl. 5 (09/1999) Directives relatives à l'utilisation de certaines Recommandations de la série J

Série P

Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux

Suppléments aux Recommandations de la série P

P Suppl. 10 (11/1988) Considérations relatives aux caractéristiques de transmission des combinés téléphoniques analogiques

P Suppl. 16 (11/1988) Directives pour l'emplacement des microphones et des haut-parleurs dans les salles pour conversations conférences et pour des terminaux audio pour groupe de personnes (TAGP)

P Suppl. 20 (03/1993) Exemples de mesures des réponses en fréquence du combiné à la réception: influence des affaiblissements de fuite au niveau du pavillon de l'écouteur

P Suppl. 23 (02/1998) Base de données de signaux vocaux codés de l'UIT-T

Ce supplément comporte 3 CD-ROM contenant la base de données de signaux vocaux codés de l'UIT-T pour les essais des codec à 8 kbit/s. En raison du volume des données, cette publication n'est disponible qu'en format papier plus CD-ROM

Série Q Commutation et signalisation

Suppléments aux Recommandations de la série Q.500

Série Q-500 Suppl. 1 (11/1988) Définition des niveaux relatifs, de l'affaiblissement de transmission et de la distorsion affaiblissement/fréquence pour les centraux numériques présentant des impédances complexes aux interfaces Z

Série Q-500 Suppl. 2 (11/1988) Impédance des appareils téléphoniques et des centraux numériques locaux dans le réseau de British Telecom

Suppléments aux Recommandations de la série Q

Q Suppl. 1 (10/1995) Outils d'essai et de planification pour le système de signalisation n° 7

Anciennement Supplément 1 à la série Q.780

Q.Suppl. 2 (09/1997) Guide d'utilisation du réseau intelligent: Supplément pour l'ensemble de capacités 1

Anciennement Supplément 1 à la Recommandation UIT-T Q.1219

Q Suppl. 3 (05/1998) Portabilité du numéro – Domaine d'application et architecture de l'ensemble de capacités 1

Q Suppl. 4 (05/1998) Portabilité du numéro – Prescriptions au niveau de l'ensemble de capacités 1 pour la portabilité du fournisseur de service (Consultation pour tout appel et acheminement par faire suivre)

Q Suppl. 5 (03/1999) Portabilité du numéro – Prescriptions au niveau de l'ensemble de capacités 2 pour la portabilité du fournisseur de service (Consultation sur libération et Rebroussement)

Q Suppl. 6 (03/1999) Rapport technique TRQ.2000: synoptique des rapports techniques de la Série TRQ.2xxx

Q Suppl. 7 (03/1999) Rapport technique TRQ.2001: généralités sur l'élaboration de prescriptions de signalisation unifiées

Q Suppl. 8 (03/1999) Rapport technique TRQ.2400: spécifications de la signalisation pour la commande du transport – Spécifications de la signalisation pour l'ensemble de capacités numéro 1 de la commande de liaison AAL de type 2

Q Suppl. 9 (12/1999) Rapport technique TRQ.2000: synoptique des rapports techniques de la Série TRQ.2xxx

Q Suppl. 10 (12/1999) Rapport technique TRQ.2002: éléments de flux d'informations

Q Suppl. 11 (12/1999) Rapport technique TRQ.2010: prescriptions d'interfonctionnement des systèmes de signalisation du RNIS-LB

Q Suppl. 12 (12/1999) Rapport technique TRQ.2100: prescriptions de signalisation pour la commande coordonnée d'appel et de support – Commande coordonnée d'appel et de support pour la partie racine

Q Suppl. 13 (12/1999) Rapport technique TRQ.2110: prescriptions de signalisation pour la commande coordonnée d'appel et de support – Commande coordonnée d'appel et de support pour la partie feuille

Q Suppl. 14 (12/1999) Rapport technique TRQ.2120: prescriptions de signalisation pour la commande coordonnée d'appel et de support - Commande coordonnée d'appel et de support par troisième correspondant

Q Suppl. 15 (12/1999) Rapport technique TRQ.2130: prescriptions de signalisation pour la commande coordonnée d'appel et de support pour le service de rattachement demandé par un correspondant feuille

Q Suppl. 16 (12/1999) Rapport technique TRQ.2140: prescriptions de signalisation pour la prise en charge des services à bande étroite via les technologies de transport à large bande

Q Suppl. 17 (12/1999) Rapport technique TRQ.2200: prescriptions de signalisation pour la commande d'appel – Commande d'appel de correspondant

Q Suppl. 18 (12/1999) Rapport technique TRQ.2230: prescriptions de signalisation pour la commande d'appel – Service de rattachement d'appel

Q Suppl. 19 (12/1999) Rapport technique TRQ.2300: prescriptions de signalisation pour la commande de support – Commande de support de correspondant racine

Q Suppl. 20 (12/1999) Rapport technique TRQ.2310: prescriptions de signalisation pour la commande de support – Commande de support de correspondant feuille

Q Suppl. 21 (12/1999) Rapport technique TRQ.2320: prescriptions de signalisation pour la commande de support – Commande de support de partie tiers

Q Suppl. 22 (12/1999) Rapport technique TRQ.3000: exploitation du protocole de commande d'appel indépendante du support (BICC) avec le système de signalisation d'abonné numérique 2

Q Suppl. 23 (12/1999) Supplément à la Recommandation UIT-T Q.1901 – Rapport technique TRQ.3000: fonctionnement du protocole de commande d'appel indépendante du support avec le protocole de signalisation de couche AAL de type 2

Q Suppl. 24 (12/1999) Rapport technique TRQ.3020: exploitation du protocole de commande d'appel indépendante du support avec le sous-système utilisateur du RNIS-LB pour la couche d'adaptation AAL de type 1

Q Suppl. 25 (12/1999) Supplément à la Recommandation UIT-T Q.2900 – RNIS-LB – Système de signalisation d'abonné numérique 2 – Couche 3 de l'interface utilisateur-réseau – Aperçu général des capacités de signalisation du système de signalisation d'abonné numérique 2 du RNIS-LB

Q Suppl. 26 (12/1999) Réseau numérique à intégration de services à large bande (RNIS-LB) - Système de signalisation d'abonné numérique 2 (DSS2) et système de signalisation 7 (B-ISUP) – Prise en charge des services sur les réseaux IP

Q Suppl. 27 (12/1999) Rapport technique – Aperçu du cadre général de signalisation et de protocole pour un environnement évolutif (SPFEE)

Q Suppl. 28 (12/1999) Rapport technique – Cadre général de signalisation et de protocole pour un environnement évolutif (SPFEE)n – Spécification pour l'accès au service

Q Suppl. 29 (12/1999) Modélisation des services: évolution de l'utilisation des techniques orientées objet

Q Suppl. 30 (06/2000) Supplément à la Recommandation UIT-T Q.1701: Spécifications des télécommunications mobiles internationales (IMT-2000)

Série S

Equipements terminaux de télégraphie

Suppléments aux Recommandations de la série S

S Suppl. 1 (11/1988) Spécifications minimales pour le téléimprimeur bilingue arabe-latin

Série V

Communications de données sur le réseau téléphonique

Suppléments aux Recommandations de la série V

V.250 Suppl.1 (09/1998) Extensions diverses du jeu de commandes de base V.250

Série X

Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts

Suppléments aux Recommandations de la série X

X.135 Suppl. 1 (08/1997) Quelques résultats d'essai obtenus dans des parties nationales et internationales spécifiques

Publié avec la Recommandation UIT-T X.135

Série Z

Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication

Suppléments aux Recommandations de la série Z

Z.100 Supplement 1 (05/1997) Méthodologie du langage SDL+: utilisation des diagrammes de séquences des messages MSC avec le langage SDL muni de l'ASN.1

